

CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 25 FEVRIER 2014

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Les Conseillers présents : M. POUGET-CHABROLLE, Maire - MM. SEPTIER et HAMON, adjoints – Mmes MOTTIN et BRUN – MM. SETTI et FOULHOUX – Mmes FAYOLLE et BERNARD.

Conseiller absent: Mme LIGER.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 12 DECEMBRE 2013.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 décembre 2013, est approuvé à l'unanimité.

2. COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

M. le Maire présente les comptes de gestion 2013 du budget communal, de l'assainissement, du CCAS, de la section d'Ailloux et autres et de la section de la Fontanne la Guesle, dressés par M. le receveur municipal.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2013.

Le Conseil, présidé par M. SEPTIER Maurice, approuve à l'unanimité, les comptes administratifs 2013 des 5 budgets qui retracent les opérations de l'exercice 2013.

3. AFFECTATIONS DES RESULTATS

Il est ensuite décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget communal d'un montant de 216 937.86 €, à la section d'investissement pour 74 061.37 € et le reste constitue un report à nouveau créditeur (142 876.49 €).

L'excédent de fonctionnement du budget assainissement d'un montant de 1 812.93 € est affecté à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur).

4. TRAVAUX PAB : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'après publicité et consultation, plusieurs entreprises ont déposé une offre pour les travaux du PAB (aménagement des abords du garage communal et interventions sur les abords de la place de l'église).

La commission d'appel d'offres, réunie le 22 janvier 2014, a retenu l'entreprise BTP du Livradois, domiciliée à Biorat 63600 AMBERT, qui était la moins-disante.

Le montant des travaux s'élèvera à 41 522 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de choisir l'entreprise BTP du Livradois pour effectuer les travaux désignés ci-dessus, pour un montant de **41 522 € H.T.** et autorise M. le Maire à signer un marché avec l'entreprise BTP du Livradois.

5. RESTAURATION DE L'EGLISE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur, a été sollicitée auprès de Mme la Sénatrice Michèle ANDRE, sur sa réserve parlementaire. Cette demande a été retenue pour un montant de 10 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau plan de financement de ces travaux.

6. CONVENTION CONCERNANT LES INTERVENTIONS DE SERVICE HIVERNAL SUR LE RESEAU DEPARTEMENTAL DU PUY-DE-DOME

Le Conseil Municipal autorise le renouvellement de la convention proposée par le Conseil Général concernant les interventions de service hivernal sur le réseau départemental du Puy-de-Dôme.

7. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE SECONDE CLASSE

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de seconde classe, à temps complet, soit d'une durée hebdomadaire de 35 heures, à compter du 1^{er} mars 2014.

8. ACQUISITION DE MATERIEL DE DENEIGEMENT

Le Conseil Municipal décide d'acquérir une nouvelle étrave, pour un montant de 12 000 € H.T. soit 14 400 € T.T.C.

Cet achat est subventionné à 80% par le Conseil Général, soit 9 600 €.

9. DIVERS

- Julia RODRIGUES sera nommée stagiaire à compter du 01/03/2014.
- L'entreprise Froid Climat est retenue pour le remplacement de l'équipement frigorifique de la banque réfrigérée (3 000 € H.T.)
- Vente de bois : les personnes souhaitant acheter 15 stères de bois (vergues) doivent faire une offre à la Mairie avant le 31 mars 2014.
- Un arrêté de péril imminent a été pris concernant la maison de M. THEVENET à Gaillard.
- Débat sur l'épandage des boues.
- « Débat » sur le travail des employés communaux.
- Tenue du bureau de vote pour les élections municipales du 23 et 30 mars :
8h – 11h30 : MOTTIN – FOULHOUX – HAMON
11h30 – 15h : SEPTIER – LIGER – FAYOLLE
15h – 18h : BRUN – BERNARD – SETTI

Srutateurs pour le dépouillement : Jacques MOTTIN, Bernadette SEPTIER, Marc POUGET-CHABROLLE.

Toutes les matières à soumettre à la délibération du Conseil Municipal étant épuisées, la séance est levée à 21 heures 30.

Affiché à la porte de la Mairie, le 4 mars 2014.
Le Maire,

Paul POUGET-CHABROLLE.